



## CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

*Formation plénière*

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 30 MAI 2024**

#### **Étaient présents ou représentés :**

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

Mme Niki ALOUPI, M. Philippe COCATRE-ZILGIEN, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MERCIER, Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, M. Jean-François FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAIM, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

Mme Sorya BOURDON, M. Éric DOUSSET, M. Yann MOUSEL, Mme Frédérique PENAUD *collège des personnels BIATSS.*

M. Pierre STORRER, *personnalités extérieures.*

M. Thibault SEHAÏRI, Mme Léa CHASSANG, M. Ulysse COLLIGNON, M. Jules FUCHS, Mme Maiwen LEHUEDE, M. Lucas GONIAK, M. Pablo BERTOLETTI, Mme Manon MARGULICI, Mme Laura QUENNEVILLE, Mme Marion SEJOURNE, *collège des étudiants.*

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services, M. Bastien COUSAERT, directeur des études et de la formation, *assistant de droit.*

## **Sommaire**

<b>1. Examen des nouvelles maquettes de licence pour la rentrée 2025 (annexe envoi ultérieur).....</b>	<b>3</b>
<b>2. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social (annexe envoi ultérieur) .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Questions diverses.....</b>	<b>6</b>

*La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 35 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.*

**1. Examen des nouvelles maquettes de licence pour la rentrée 2025 (annexe envoi ultérieur)**

M. le Président explique qu'il s'agit des maquettes en cours d'examen par le HCERES dans le cadre du contrat 2025-2030. Plus précisément, seules seront examinées les maquettes des licences pour la rentrée 2025. Les points mentionnés, des pages 45 et 50, seront examinés lors de la prochaine séance du CEVE.

L'offre de formation 2025 pour l'Université Paris-Panthéon-Assas correspond à l'offre de formation qui va de la première année de licence dans toutes les disciplines jusqu'au doctorat. Cette offre est très large et très dense. Il a fallu y travailler de manière très méthodique. L'établissement doit en effet présenter au ministère une offre de formation intégrale qui donnera lieu à un arrêté d'accréditation après avis du ministère et du HCERES.

L'Université Paris-Panthéon-Assas a fait le choix de travailler en deux temps, d'abord sur l'offre de formation en licence puis en master, les premiers choix ayant une incidence sur les seconds.

L'établissement a, pour une fois, largement anticipé le processus car il a débuté en mars 2023. Les lignes directrices ont même été mises en place dès l'automne 2022 avec une méthode solide pour une mise en œuvre rapide. Il s'agit de travailler au sein de chaque discipline, puis de réaliser des arbitrages et un travail entre les départements en cas de besoin. Ce processus a été plus compliqué pour les disciplines juridiques du fait de la multiplicité des matières dans chaque département. Il a fallu donc définir un certain nombre de priorités et réaliser des arbitrages dans chaque département.

Pour le droit privé, le droit public et l'histoire du droit, cela s'est fait dans le cadre d'une commission interdépartementale. Cette commission a réalisé une proposition de maquette qui a été soumise à chacun des départements. Ces derniers ont fait des observations sur cette maquette, transmises à la présidence qui a réalisé des arbitrages. Il a fallu prendre en compte des enjeux disciplinaires et des enjeux d'établissement : un enjeu d'occupation des salles et un enjeu de modélisation sur les logiciels de scolarité. Tout ce processus a abouti à une maquette qui fait aujourd'hui largement consensus, adoptée à une très large majorité par les trois départements juridiques concernés.

Cette maquette en droit n'opère pas de révolution par rapport au passé. Le modèle actuel est le suivant : deux TD au premier semestre, trois TD au second semestre, sauf en troisième année pour la sélection en master 1. De nombreuses simplifications ont été réalisées en troisième année, avec en plus un volume horaire maîtrisé. Tout a été réalisé pour simplifier les choix de l'étudiant qui arrive en troisième année pour son orientation en master.

Cette licence n'est pas figée. Des ajustements seront envisageables dans les cinq années à venir. Parmi les nouveautés, il existera un règlement des études commun à toutes les licences, toutes disciplines confondues ainsi qu'une unité complémentaire facultative qui apparaîtra dans la liste des matières suivies par l'étudiant dans son diplôme.

M. le Président précise que les travaux en sciences politiques et en sciences économiques ne sont pas complètement terminés. Ces deux départements ne sont donc pas étudiés à ce jour.

Mme MONSÈRIÉ-BON prend la parole. Le volume horaire a été maîtrisé afin que la charge pour les étudiants ne soit pas considérablement augmentée. En licence première année, il s'agit désormais de 517 heures avec deux semestres équilibrés. En deuxième année, il s'agit de 481 heures. L'idée est de moduler les horaires en fonction des UEF et des UEC. En licence, le volume horaire reste à l'identique.

La nouveauté est l'unité complémentaire facultative qui délivre uniquement des points bonus. L'offre a été enrichie avec un parcours professionnalisant et un parcours international avec la possibilité d'obtenir une certification après le suivi de six cours en anglais pendant les années de licence. Il existe également la possibilité d'une certification Pix en informatique avec un niveau 1 général et un niveau 2 spécialisé dans le droit. Enfin, l'engagement étudiant et le sport restent inchangés. Cette organisation plus lisible permet aux étudiants d'acquérir des compétences supplémentaires.

M. le Président explique que la licence AES n'était délivrée qu'à Melun. Il a été décidé de mettre fin à ce diplôme trop peu valorisé pour les étudiants avec un taux d'échec très important. Il a été décidé de le remplacer par une autre formation qui sera présentée lors du prochain CEVE. Il y aura également un renforcement de la licence d'économie et la création de parcours spécifiques qui seront présentés en juillet. L'accréditation de la licence AES est redemandée cette année pour accompagner les étudiants qui sont déjà inscrits au parcours.

Mme LEHUEDE pose une question concernant la création de l'option en anglais. Il faudra 6 matières pour cette certification. Pourtant, en L3, ce n'est proposé qu'au semestre 5. Il faut nécessairement choisir lors du semestre 2 de la L2 la matière en anglais qui fait partie des matières à choix. Il faudrait peut-être réduire le nombre de matières en anglais à 5 pour permettre aux étudiants d'avoir le choix.

Mme MONSÈRIÉ-BON répond que c'est un point auquel il faut réfléchir.

Mme LEHUEDE relève que les CM sont évalués sur un coefficient 2 et que la note de TD est évaluée sur un coefficient 1. Elle souhaite savoir si cela change quelque chose par rapport au calcul de la note finale.

Mme MONSÈRIÉ-BON répond que cela ne change rien. Avant, c'était sur 30 et maintenant sur 60. C'est la logique du logiciel Apogée.

Mme CHASSANG demande quel parcours représente la licence Administration publique.

Mme MONSÈRIÉ-BON répond qu'il s'agit d'une licence professionnelle qui se déroule sur une seule année.

Mme CHASSANG pose une question sur le volume horaire de la licence 3 de gestion. Les horaires de TD sont énormes, jusqu'à 70 heures parfois.

M. le Président répond qu'il faut regarder le rapport entre le nombre d'heures de cours et le nombre d'heures de TD. L'objectif est que le travail en petits groupes soit privilégié, notamment en sciences de gestion, grâce aux effectifs qui le permettent.

Mme CHASSANG pose une question sur la licence professionnelle banques et la licence professionnelle des activités juridiques pour lesquelles il n'existe pas de redoublement. Elle demande quelle en est la raison.

M. MILER explique que ce sont des licences professionnelles en apprentissage qui recrutent sur des critères particuliers liés à des professions. Ce sont des licences qui ne présentent pas de redoublement depuis longtemps et qui existent depuis de nombreuses années.

M. COLLIGNON demande pourquoi la matière droit des personnes et des biens en S2 a davantage d'heures qu'auparavant.

Mme MONSÈRIÉ-BON répond que l'objectif est d'avoir un volume horaire dédié au droit des biens.

M. le Président ajoute qu'il ne s'agit pas totalement d'une nouveauté. Le choix a été fait il y a longtemps de faire 12 heures supplémentaires de droit des obligations en deuxième année. Cela n'a pas été assuré. Les heures ont été rétablies. Il est favorable à une modulation du volume horaire des cours en fonction de leur importance et de leur densité d'enseignement.

M. BERTOLETTI s'interroge sur les mentorats qui ne donnent pas lieu à l'attribution de points bonus. Il demande si cela n'entraînerait pas leur disparition.

Mme MONSÈRIÉ-BON répond que les propositions de mentorat continuent de remporter du succès. Le mentorat ne demande pas de travail personnel, d'où l'absence de point bonus.

Mme QUENNEVILLE demande si les matières complémentaires de licence de droit seront les mêmes entre Paris et Melun.

M. le Président répond que la maquette est exactement la même à Paris et à Melun avec autant de cours en présentiel pour l'un que pour l'autre.

M. SEHAÏRI explique que certains ateliers de matières bonus ne sont pas disponibles à Melun, notamment l'atelier de professionnalisation en informatique qui est assez important.

M. le Président répond qu'il faut être attentif sur ce sujet. L'offre de formation à Melun doit être la même qu'à Paris notamment sur l'unité complémentaire facultative.

Mme LEHUEDE prend la parole concernant la rédaction du mémoire. Les modalités d'évaluation ne sont pas toujours indiquées. Elle demande également si les 35 heures de voyage d'études à l'étranger sont une nouveauté.

M. le Président répond que cela a toujours existé. Une charte de bonnes pratiques sera d'ailleurs proposée à ce sujet dans les semaines à venir.

Mme QUENNEVILLE demande si ce voyage d'études en 3<sup>ème</sup> année est obligatoire et qui le finance.

M. le Président explique que le voyage est financé par l'établissement lorsqu'il est présent dans la maquette.

M. le Président propose de passer au vote année par année.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'examen des nouvelles maquettes de licence en droit, de licence d'administration publique, de licence de gestion, de licence information et communication, de licence AEC et des trois licences professionnelles pour la rentrée 2025.*

## **2. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social (annexe envoi ultérieur)**

M. EPRON explique qu'après les élections étudiantes, le nombre d'étudiants est assez consistant, permettant une discussion franche et courtoise sur le dossier du FSDIE social. Le PV fait aussi état des décisions prises sur les locaux. Assas Net et Assas in Progress reste dans leurs locaux.

## **3. Questions diverses**

M. le Président explique qu'une question diverse a été posée par l'association Assas in Progress.

M. SEHAÏRI prend la parole concernant les redoublements. Il demande quels sont les critères sur lesquels l'établissement se base pour des dérogations exceptionnelles, notamment sur le handicap. Les handicaps psychologiques sont souvent peu ou pas diagnostiqués.

M. le Président répond que cette question ne se pose pas cette année. La limitation du nombre de redoublements a été prise à l'unanimité par les représentants étudiants au CEVE, le 3 juillet 2023, ce qui implique que le principe du redoublement est devenu une question sans objet. Concernant la mise en œuvre de la limitation du nombre de redoublement, le même conseil a voté à l'unanimité une dérogation à ce principe sous réserve que l'étudiant justifie d'une situation particulière.

L'établissement fera preuve d'une application souple de cette disposition, notamment à l'égard des étudiants en situation de handicap. Un point pourra être fait à l'issue de l'année universitaire pour voir si des situations particulières justifieraient la mise en place de critères plus objectifs.

Mme QUENNEVILLE demande la possibilité d'avoir plus de transparence sur les motifs acceptés pour obtenir une dérogation. Le manque de communication est dommageable pour les étudiants.

M. le Président répond que l'université essaie, dans la mesure du possible, d'informer les étudiants, notamment sur la procédure de reconnaissance du handicap. La nécessité de mieux informer est primordiale.

*M. le Président lève la séance à 15 h 37.*

Le Président

Stephane BRACONNIER